

Pour une société inclusive

L'accessibilité universelle dans le Plan de développement de Montréal

Mémoire produit par Société Logique

En concertation avec
Altergo, le Comité régional des associations en déficience intellectuelle, Exaequo
et le Regroupement des organismes de promotion du Montréal-Métropolitain

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre de la Consultation sur le Plan de développement de Montréal

Août 2013



Présentation de nos organismes

Ce mémoire a été produit par Société Logique, un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale qui a comme mission de promouvoir et d'intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles sur le territoire du Québec.

Il est le résultat d'une concertation avec quatre autres organisations : Altergo, le Comité régional des associations en déficience intellectuelle (CRADI), Exaequo et le Regroupement des organismes de promotion du Montréal-métropolitain (ROPMM).

Nos organismes travaillent depuis 2002 en partenariat avec la Ville de Montréal pour l'identification et la mise en œuvre de l'accessibilité universelle dans les axes architectural/urbanistique, communication, programmes/services et formation/sensibilisation.

Membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, nous sommes à l'origine d'initiatives telles que la Politique municipale d'accessibilité universelle, le Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux, le Programme d'accompagnement en loisirs et l'information municipale en Accès simple. Nous contribuons également activement au Plan d'action 2012-2014 en matière d'accessibilité universelle, à la formation des élus et des employés municipaux et aux diverses consultations des commissions permanentes du conseil municipal et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Altergo est un regroupement qui soutient l'intégration sociale des personnes vivant avec une déficience par l'abolition des obstacles au loisir. Ses membres sont principalement des organismes locaux et régionaux de sport et de loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le CRADI est aussi un regroupement, composé d'organismes montréalais en déficience intellectuelle, en autisme et en troubles envahissants du développement. Sa mission consiste à faire la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

Ex aequo est un organisme montréalais qui fait la promotion et la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Ses membres sont principalement des individus.

Le ROPMM est un regroupement d'organismes en déficience motrice, visuelle, auditive, organique, du langage et de la parole ayant pour mission la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

Ensemble, nous représentons quelques 140 organismes sur le territoire montréalais et nous parlons au nom des Montréalais ayant des limitations fonctionnelles.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Présentation de nos organismes | 2 |
| Table des matières | 3 |
| 1. Mise en contexte | 4 |
| 1.1 Les personnes ayant des limitations fonctionnelles à Montréal..... | 4 |
| 1.2 Le processus de production du handicap..... | 5 |
| 1.3 L'accessibilité universelle et les autres façons d'agir sur les obstacles .. | 6 |
| 1.4 L'accessibilité universelle à Montréal..... | 7 |
| 2. Notre opinion sur le Plan de développement de Montréal.. | 8 |
| 2.1 L'importance du Plan pour la cohésion des interventions | 8 |
| 2.2 Le contenu du Plan | 8 |
| 3. Nos préoccupations relativement au Plan | 10 |
| 3.1 Première préoccupation : présence insuffisante de l'accessibilité universelle | 10 |
| 3.2 Deuxième préoccupation : l'approche d'intervention intégrée | 10 |
| 4. Nos suggestions et commentaires pour améliorer le Plan | 12 |
| 5. Conclusion | 13 |

Annexe 1 : Politique municipale d'accessibilité universelle

Annexe 2 : Liste des documents officiels de la Ville de Montréal qui endossent le concept de l'accessibilité universelle

1. Mise en contexte

1.1 Les personnes ayant des limitations fonctionnelles à Montréal

La récente *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*¹ de l'Institut de la Statistique du Québec indique que 33% des Québécois de 15 ans et plus déclarent avoir une incapacité persistante (durée d'au moins six mois); l'incapacité étant définie comme une réduction partielle ou totale de la capacité à réaliser certaines fonctions ou tâches de la vie quotidienne.

Pour Montréal, il s'agit de 572 000 citoyens... auxquels il faut ajouter les personnes ayant des limitations fonctionnelles de moins de 15 ans.

Cette enquête nous indique également que le taux d'incapacité augmente avec l'âge.

Enfin, les personnes ayant des limitations fonctionnelles ne constituent pas un groupe homogène. La gravité et le type d'incapacité varient; certaines personnes cumulent plus d'une incapacité. Les situations et les besoins sont donc complexes et variés.

Tableau 1 : Taux d'incapacité en fonction de l'âge, population de 15 ans et plus, Québec 2010-2011²

| Groupe d'âge | Taux d'incapacité |
|----------------|-------------------|
| 15-64 ans | 28% |
| 65 -74 ans | 48% |
| 75 ans et plus | 69% |
| 15 ans et plus | 33% |

Tableau 2 : Taux d'incapacité selon la gravité, population de 15 ans et plus, Québec 2010-2011³

| Gravité | Taux d'incapacité |
|---------|-------------------|
| Légère | 22,6% |
| Modérée | 7,2% |
| Grave | 3,5% |
| Total | 33,3% |

¹ FOURNIER, Claire, Marcel GODBOUT et Linda CAZALE (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Méthodologie et description de la population visée*, Volume 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, 71 p.

² Idem

³ Idem

Tableau 3 : Taux d'incapacité selon le type d'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec 2010-2011⁴

| Type d'incapacité | Taux d'incapacité |
|-------------------|-------------------|
| Agilité | 15,2% |
| Mobilité | 13,2% |
| Audition | 7,4% |
| Mémoire | 5,3% |
| Apprentissage | 4,8% |
| Vision | 4,6% |
| Parole | 1,5% |
| Intellectuelle | 1,0% |
| Indéterminée | 3,6% |

1.2 Le processus de production du handicap

Le processus de production du handicap⁵ est un modèle explicatif développé en 1998 par les chercheurs du Réseau international sur le processus de production du handicap, une organisation située à Québec.

Il démontre comment une personne devient handicapée et permet de bien situer l'apport possible de chacun.

Une personne ayant une limitation fonctionnelle est handicapée lorsqu'elle rencontre des obstacles qui font qu'elle ne peut pas réaliser ses aspirations. La situation de handicap n'est pas uniquement la conséquence des capacités et des incapacités d'une personne, elle est aussi causée par l'environnement où elle évolue. En fait, c'est l'interaction entre l'incapacité d'une personne et les obstacles de son environnement qui cause le handicap. Par exemple, la personne qui marche difficilement sera en situation de handicap lorsque l'épicerie la plus près est à un kilomètre de son domicile.

Le contraire est également vrai : une personne ayant une limitation fonctionnelle qui évolue dans un environnement facilitant, lui permettant d'accomplir ce qu'elle souhaite faire, est en état de participation sociale. Ce n'est plus une personne handicapée. Elle demeurera une personne différente, mais en y regardant bien, nous sommes tous différents... Ainsi, une personne utilisant une canne blanche qui détecte un repère connu séparant le trottoir et la piste cyclable pourra se déplacer en toute confiance, en sécurité et se réaligner le cas échéant.

⁴ Idem

⁵ FOUGEYROLLAS, P., R. CLOUTIER, H. BERGERON, J. CÔTÉ, G. ST MICHEL (1998). Classification québécoise Processus de production du handicap, Québec, RIPPH/SCCIDIH, 166 p.

À partir des besoins et des situations vécues par les personnes ayant des limitations fonctionnelles, le Processus de production du handicap permet d'identifier les obstacles potentiels. Éviter de créer des obstacles et mettre en place des facilitateurs sont des approches favorisant l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

La question est de savoir comment agir sur ces obstacles.

1.3 L'accessibilité universelle et les autres façons d'agir sur les obstacles

L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents⁶.

Ici, l'autonomie a un sens large et réfère à la possibilité de décider pour soi-même plutôt qu'uniquement à la capacité de réaliser seul les activités. La notion de résultats équivalents inclut à la fois le processus (se rendre), l'état de fait (être à destination) et les qualités recherchées (réalisation similaire, temps d'accès identique, durée d'accès identique, facilité d'apprentissage, de compréhension, etc.).

Le principe est simple : les obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles révèlent les difficultés vécues, à un degré moindre, par tous les usagers. Pensons aux aînés qui peuvent avoir des difficultés de vision, d'audition ou de mobilité; aux parents avec poussette et aux voyageurs avec sacs et valises, pour qui les distances à parcourir, le partage de la rue, les conditions hivernales constituent des défis angoissants. Pensons également aux nouveaux arrivants et aux personnes analphabètes qui ont des difficultés de lecture et de compréhension de la langue et de la signalisation s'apparentant à celles des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Les actions entreprises pour réduire les situations de handicap pourront bénéficier à tous les usagers, à la condition qu'il s'agisse de mesures inclusives, utilisables par tous...

Il est aussi possible d'agir au cas par cas, en adaptant nos pratiques et nos installations aux besoins individuels formulés par certains citoyens. Il s'agit d'adaptation. Quelques mesures spécifiques seront alors mises en place, sans garantie qu'elles constitueront également la solution pour d'autres individus ayant eux aussi des besoins ou qu'elles formeront le continuum nécessaire pour réaliser aisément les activités souhaitées.

Enfin, agir sur les obstacles de façon minimale, par des mesures parallèles répondant à certains besoins collectifs est également possible. Il s'agit alors de rendre accessibles les aménagements et les façons de faire. Cependant, l'accessibilité est, par définition, incomplète et implique souvent une utilisation différente des lieux par les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

⁶ Groupe Défi Accessibilité, Université de Montréal, 2011.

En architecture par exemple, le *Code de construction du Québec* regroupe des exigences en matière d'accessibilité. Prenant en compte presque exclusivement les besoins des personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel, la réglementation de construction suggère des aménagements, tels la rampe d'accès, qui sont destinés spécifiquement aux personnes handicapées.

En matière de planification et de développement, il est nettement préférable de mettre en œuvre l'accessibilité universelle. Agir en matière d'accessibilité universelle consiste à être proactif et à se donner les moyens de rentabiliser nos efforts et nos investissements.

1.4 L'accessibilité universelle à Montréal

La Ville de Montréal a déjà pris le parti de l'accessibilité universelle. Depuis 2002, les réalisations, les programmes, les formations et les investissements se multiplient. Chacune des unités d'affaires de la Ville contribue au Plan d'action triennal. En 2011, la Politique municipale d'accessibilité universelle (Annexe 1) a été adoptée par le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement. L'accessibilité universelle est un des grands principes du Plan d'action municipal pour les aînés montréalais. Et l'accessibilité universelle figure dans un grand nombre de documents municipaux structurants tel que le Plan d'urbanisme actuellement en vigueur (Annexe 2).

Malgré ces avancées, Montréal a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être universellement accessible. La récente consultation publique de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, portant sur le Bilan 2009-2011 municipal en matière d'accessibilité universelle, en fait foi⁷.

La Ville de Montréal est une grosse structure. Assurer la cohérence entre les engagements de la Ville et les réalisations s'avère difficile et l'accessibilité universelle ne fait pas exception. Et c'est encore plus vrai pour les projets d'envergure qui impliquent un grand nombre d'intervenants municipaux et de partenaires publics et privés. Tous les moyens doivent être pris pour faciliter la coordination. Nous pensons que la Ville doit faire connaître ses engagements à ses employés et à ses partenaires en matière de développement. De part la Politique municipale d'accessibilité universelle, l'accessibilité universelle est un de ces engagements. La Ville doit le dire clairement et explicitement dans le Plan de développement de Montréal et elle doit l'exiger pour tout projet de développement.

⁷ Consultation publique de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, 22 mai 2013, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,109835570&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Notre opinion sur le Plan de développement de Montréal

2.1 L'importance du Plan pour la cohésion des interventions

Le plan proposé est un document structurant pour l'avenir de Montréal. Il va guider, pour les prochaines années, le travail des élus et des fonctionnaires municipaux, les relations entre la Ville et ses partenaires institutionnels et privés ainsi que les divers plans et documents municipaux tels que le Plan triennal d'immobilisations, le futur Plan d'urbanisme et les règlements qui en découleront.

Pour nous, il s'agit d'un outil qui facilitera la cohésion des interventions sur le territoire montréalais. Rappelons que la cohésion entre les intentions municipales et les résultats terrain est un des grands défis mentionné par le directeur général de la Ville, monsieur Robert Lamontagne, lors de son intervention à la séance d'information de la Consultation publique sur le Plan de développement de Montréal, tenue par l'Office de consultation publique de Montréal, le 3 juin dernier.

Nous l'avons mentionné précédemment : malgré la volonté politique et administrative à Montréal, l'accessibilité universelle s'y déploie à vitesse variable. Les grands projets d'aménagement, de par leur complexité et la multitude d'intervenants impliqués, constituent un domaine où l'accessibilité universelle a eu peu d'impact jusqu'à présent.

Pour nous, qui exerçons une vigilance quant à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, le Plan de développement de Montréal est une occasion unique d'envoyer un signal clair que l'accessibilité universelle doit être considérée à toutes les grandes étapes d'un projet. Le Plan sera également une référence que nous pourrions rappeler à ceux qui, dans la mise en œuvre, auront tendance à oublier l'accessibilité universelle.

Il est donc essentiel que l'accessibilité universelle soit clairement et spécifiquement mentionnée au Plan de développement de Montréal, ce qui n'est pas le cas dans la version actuelle.

2.2 Le contenu du Plan

Les grands énoncés du Plan que sont la vision et les principes de développement sont en concordance avec l'accessibilité universelle : vivre, grandir et vieillir dans une ville où les quartiers sont dynamiques, vivants et à l'image de leurs citoyens; où travailler, consommer et se récréer près de chez soi est possible; où les déplacements sont faciles et sécuritaires, à pied, à vélo ou en transport collectif; où la nature est présente et l'environnement respecté; où des bâtiments et des aménagements urbains méritoires en terme d'architecture et de design contribuent au dynamisme.

Cependant, rien ne garanti que la mise en œuvre de ces principes se fera avec une approche d'accessibilité universelle.

Par exemple, concernant les milieux résidentiels sains et sécuritaires : est-ce que les unités de logement dans les nouveaux quartiers pour famille d'aujourd'hui et de demain seront universellement accessibles? Est-ce que les nouvelles unités d'habitation, qu'elles soient privées ou sociales seront universellement accessibles? Est-ce que la mise aux normes de l'habitation dans les quartiers existants comportera des mesures de mise en accessibilité?

Concernant un réseau de transport collectif performant : est-ce que la mise en accessibilité universelle des différents modes de transport du réseau régulier pourra être complétée dans un horizon acceptable? Est-ce que d'éventuels nouveaux modes de transport collectif seront universellement accessibles? Est-ce que le transport adapté, important mode complémentaire au réseau régulier, sera développé et soutenu à la hauteur des besoins des utilisateurs?

Concernant la Ville aménagée pour les piétons et les cyclistes : est-ce que l'aménagement des pistes cyclables permettra d'assurer la sécurité de tous les piétons (conflits à la traversée des intersections et pour l'accès aux véhicules de transport en commun)? Est-ce que l'innovation en matière d'aménagement de rues (rue partagée, rue complète, etc.) se fera avec une approche d'accessibilité universelle?

Concernant l'emploi et le développement des pôles économiques : est-ce que les bâtiments et les aménagements faciliteront l'embauche de personnes ayant des limitations fonctionnelles? Est-ce que les commerçants et les entreprises seront incités et soutenus dans la mise en accessibilité universelle de leurs installations?

Concernant la position de Montréal comme métropole culturelle : est-ce que les bâtiments, les aménagements et la programmation favoriseront la participation de tous, tant comme spectateurs, comme artistes que comme travailleurs? Est-ce que l'accessibilité universelle fera partie des critères d'excellence recherchés en matière d'architecture et de design?

Rappelons que l'accessibilité universelle fait l'objet d'une politique municipale, comportant des principes et des objectifs à réaliser. Il s'agit d'une approche transversale, qui devrait faire partie de chaque projet, de chaque geste posé, tant par la Ville que par ses partenaires institutionnels et privés.

La façon de mettre en œuvre l'accessibilité universelle pour chaque action découlant du Plan n'a pas à être précisée ici. La volonté de mettre en œuvre l'accessibilité universelle doit par contre être explicite et nous croyons que la limiter à un principe de développement, spécifique au domaine public⁸, est nettement insuffisant.

⁸ Projet de Plan de développement de Montréal, Version révisée, Avril 2013, page 15

De même, nous croyons que l'allusion faite à l'accessibilité universelle dans le principe de développement « Une ville inclusive et solidaire que reconnaît les besoins de sa population la plus vulnérable »⁹ est beaucoup trop subtile pour pouvoir être utile lorsqu'il s'agira d'assurer une vigilance lors de la mise en œuvre.

3. Nos préoccupations relativement au Plan

Nous avons deux grandes préoccupations relativement au Plan de développement de Montréal.

3.1 Première préoccupation : présence insuffisante de l'accessibilité universelle

Notre première préoccupation, mentionnée à la section précédente, est que l'accessibilité universelle est implicite et sous-entendue. Madame Chantal Gagnon, directrice du Service de la qualité de vie, l'a mentionné à la séance d'information tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 3 juin dernier : « L'accessibilité universelle est transversale... elle est difficile à inclure clairement. » Madame Gagnon a par ailleurs ajouté : « J'y crois, la Ville y croit.... Il s'agit de contaminer l'appareil municipal. »

Nous craignons que, sans l'ajout d'une mention explicite, l'accessibilité universelle soit rapidement oubliée... Un fait divers confirme cette crainte. En 2012, à l'occasion des consultations menées par le Bureau du Plan, un glossaire des termes utilisés dans le Plan a été produit. Soixante-cinq expressions y sont définies, de l'agriculture urbaine au transport actif en passant par le cadre bâti et la sécurité alimentaire. L'accessibilité universelle, qui fait pourtant l'objet d'une politique officielle de la Ville, n'y figure pas.

3.2 Deuxième préoccupation : l'approche d'intervention intégrée

Notre deuxième préoccupation concerne l'approche d'intervention intégrée. Le Plan propose de concentrer les investissements et les efforts municipaux sur certains secteurs (zones de pauvreté, nouveaux quartiers, zones touchées par des travaux d'infrastructure majeurs) afin d'avoir un impact significatif sur les milieux.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette façon de faire car pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, une rupture de la chaîne d'accessibilité est souvent un obstacle à la réalisation des habitudes de vie.

⁹ Idem, page 14

Ainsi, comment fréquenter une bibliothèque universellement accessible lorsque le transport collectif pour s'y rendre ne l'est pas et que les trottoirs et les rues ne permettent pas un déplacement sécuritaire? Comment vivre dans un logement universellement accessible lorsqu'il est situé loin des services de proximité ou que ces services ne sont pas accessibles? Comment participer à des activités culturelles lorsqu'on ne peut pas y accéder en transport en commun et qu'on ne peut pas s'y déplacer en sécurité? Agir de façon intégrée permet de limiter ces ruptures.

Cependant, deux questions se posent.

Qu'arrive-t-il du reste du territoire, où il n'y a pas concentration de projets? Les quartiers « ordinaires » sans défi ou problème majeur, seront-ils négligés jusqu'au prochain Plan? Les citoyens de ces quartiers ont, eux aussi, des besoins en matière d'accessibilité universelle qui doivent être répondus.

Comment réussir à inclure l'accessibilité universelle à ces grands projets? Car concentrer les interventions dans une zone donnée est l'équivalent de réaliser un grand projet : un grand nombre d'intervenants et de décideurs, agissant en même temps, sur un secteur circonscrit...

Jusqu'à maintenant, l'inclusion de l'accessibilité universelle dans les grands projets n'a pas été un grand succès! Nous n'avons pas encore trouvé la formule gagnante. Certains éléments émergent cependant : énoncer explicitement la volonté municipale; inclure l'accessibilité universelle en amont du projet; inclure l'accessibilité universelle comme critère de décision au même titre les autres critères (coûts, esthétique, acceptabilité sociale); convenir des grands principes d'accessibilité à respecter et formuler des critères et des directives claires.

Assurer la vigilance et le suivi de ces projets demeurent toutefois un défi. Le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles n'a pas les ressources pour le faire. La Ville saura-t-elle y consacrer des moyens nécessaires? En cette matière, un partenariat formel Ville et milieu associatif serait très opportun.

4. Nos suggestions et commentaires pour améliorer le Plan

Nous avons six suggestions pour améliorer le Plan de développement de Montréal.

- Ajouter l'accessibilité universelle à l'énoncé de vision de la ville de demain :
*« Le défi du développement, pour Montréal, consiste à se reconstruire sur elle-même selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle, c'est-à-dire un développement économiquement efficace, socialement équitable, écologiquement soutenable pour ses citoyens actuels et les générations à venir, en encourageant la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décision. »*¹⁰
- Ajouter un principe de développement :
Une ville universellement accessible où les actions municipales, institutionnelles et privées sont cohérentes et coordonnées entre-elles.
- Retirer l'accessibilité universelle du principe suivant, afin que sa mise en œuvre ne se limite pas au domaine public :
*« Un domaine public qui met l'accent sur le verdissement, le confort, l'accessibilité universelle, la sécurité, l'art public et l'expression culturelle. »*¹¹
- Indiquer que parallèlement à la mise en œuvre du Plan, une attention doit être aussi apportée aux secteurs qui ne font pas l'objet d'une approche d'intervention intégrée, afin que les améliorations nécessaires à une bonne qualité de vie des citoyens soient réalisées. Ceci est particulièrement vrai pour l'accessibilité universelle, compte tenu du rattrapage nécessaire.
- Concernant la difficulté d'inclure l'accessibilité universelle aux grands projets :
 - . Mentionner clairement ce défi.
 - . Exiger aux intervenants municipaux, institutionnels et privés d'inclure l'accessibilité universelle en amont de leurs projets.
 - . S'engager à développer, à tester et à mettre en place des façons de faire qui maximiseront la performance d'accessibilité universelle des grands projets.
- Prévoir les ressources et les moyens nécessaires pour coordonner la mise en œuvre du Plan et exercer la vigilance requise à la cohérence entre les engagements et les réalisations.

¹⁰ Idem, page 13

¹¹ Idem, page 15

5. Conclusion

Le Plan de développement de Montréal guidera le développement de notre métropole pour les décennies à venir. Il faut penser loin devant, sans oublier aujourd'hui.

Les citoyens ayant des limitations fonctionnelles sont nombreux et leur proportion ira en s'accroissant compte tenu du vieillissement de la population. S'en préoccuper est nécessaire aujourd'hui et présentera un avantage concurrentiel dans l'avenir.

Quelques soient les choix qui seront faits, éviter de créer des obstacles et mettre en place des facilitateurs sont des approches qui favoriseront l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Lorsqu'il est question de développement, il est nettement préférable de retenir l'accessibilité universelle comme façon d'agir sur les obstacles. Des solutions au bénéfice de tous les citoyens sont la meilleure façon de rentabiliser nos efforts et nos investissements.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a pris le parti de l'accessibilité universelle. Cependant, ce n'est pas explicitement mentionné dans le Plan de développement de Montréal. Nous proposons des modifications qui permettront d'y remédier et de faire en sorte que l'accessibilité universelle ne se limite pas au domaine public. Il s'agit d'une belle occasion de se doter d'un outil indispensable à la mise en accessibilité de notre ville.

D'autre part, assurer la cohérence entre les engagements et les réalisations s'avère difficile, particulièrement pour les grands projets. La Ville doit dire explicitement que l'accessibilité universelle fait partie des attentes municipales en matière de développement. Elle doit également se donner les moyens de coordonner les interventions issues du Plan et d'exercer une vigilance quant à leur mise en œuvre, en partenariat avec le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Enfin, l'approche d'intervention intégrée est porteuse pour maximiser l'impact sur un secteur. Cependant, les citoyens des quartiers « ordinaires » sans défi ou problème majeur ont eux aussi des besoins qui doivent être répondus. Le rattrapage à faire en matière d'accessibilité universelle est grand!

Depuis 2002, le milieu associatif montréalais des personnes ayant des limitations fonctionnelles travaille en partenariat avec la Ville de Montréal pour mettre en œuvre l'accessibilité universelle. Nous souhaitons réitérer notre disponibilité et notre collaboration concernant le Plan de développement de Montréal.

Annexe 1 : Politique municipale d'accessibilité universelle

Montréal, ville universellement accessible

Politique municipale d'accessibilité universelle

Notre but:

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle:

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions

En matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'engage à:

- assumer un leadership;
- intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique:

- concerne exclusivement les compétences municipales;
- cible quatre axes d'intervention :
 - architectural et urbanistique;
 - programmes, services et emploi;
 - communications;
 - sensibilisation et formation;
- lie la Ville et ses mandataires;
- se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.

Montréal 

Annexe 2 : Documents officiels de la Ville de Montréal qui endossent le concept de l'accessibilité universelle

- Plan d'urbanisme – 23 novembre 2004, élu responsable monsieur André Lavallée *
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025 – 2005, élu responsable monsieur Alan DeSousa
- Charte montréalaise des droits et responsabilités – 2005, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport de consultation et recommandations sur la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels – 20 juin 2005, élu responsable monsieur Cosmo Maciocia
- Rapport de consultation et recommandations sur le portrait et le diagnostic du Plan de transport de Montréal – 29 septembre 2005, élu responsable monsieur André Lavallée
- Rapport de consultation et recommandations sur le bilan 2005 et plan d'action 2006 du programme d'accès à l'égalité en emploi – 8 novembre 2006, élu responsable monsieur Frank Zampino
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Étude du projet de Charte du piéton » - 13 septembre 2006, élu responsable monsieur André Lavallée
- Étude du bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles- 27 septembre 2006, élue responsable madame Marie-Andrée Beaudoin *
- Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens « Déroulement des opérations de déneigement à Montréal » - 9 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Rapport de consultation et recommandations sur le défi de la participation – 27 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Recommandations – Bilan 2005-2006- Montréal, métropole culturelle – politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 – 16 avril 2007, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport du comité exécutif au conseil municipal à la suite du « Rapport de consultation et recommandations de la Commission de la présidence du conseil sur le défi de la participation » - 18 juin 2007, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Projet de recommandations du plan de transport » - 22 novembre 2007, élu responsable monsieur André Lavallée *

- Recommandations – Projet de politique pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie de Montréal - 26 novembre 2007, élue responsable madame Helen Fotopulos
- Rapport de la Commission permanente du conseil sur les services aux citoyens sur le service des communications et des relations avec les citoyens - 27 novembre 2007, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Plan de transport de la Ville de Montréal - printemps 2008, élu responsable monsieur André Lavallée *
- Rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens - 16 octobre 2008, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Orientations et priorités – Ville de Montréal 2009, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Politique municipale d'accessibilité universelle - 7 juin 2011, élue responsable madame Jocelyn-Ann Campbell
- Charte montréalaise des droits et responsabilités - novembre 2011, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Plan d'action municipal pour les aînés – mai 2012, élues responsables madame Jocelyn-Ann Campbell et madame Émilie Thuillier
- Politique de reconnaissance des organismes PANAM – 2012
- Accessibilité universelle : Bilan 2009-2011 et plan d'action 2012-2014 de la Ville de Montréal – 2013, élue responsable madame Émilie Thuillier
- Plan d'accès à l'égalité en emploi 2013-2015 – 2013
- Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 – 2013, élue responsable madame Émilie Thuillier